

Quel avenir pour les CFA CFPPA au sein des EPLEFPA ?

ACB (AGENTS CONTRACTUELS BUDGET)

FORMATEUR

APPRENTISSAGE



Les CFA et CFPPA sont malades de l'absence de réaction de notre Ministère de l'Agriculture et de la dégradation importante des conditions de travail : absence de revalorisation salariale et d'évolution de carrière, absence de cadrage national.

Les CFA et CFPPA sont malades de l'absence de réaction de notre Ministère de l'Agriculture et de la dégradation importante des conditions de travail : absence de revalorisation salariale et d'évolution de carrière, absence de cadrage national. Par conséquent, la conception globale de la formation est à revoir afin de redonner un véritable statut aux centres de formation.

Il est urgent d'agir pour arrêter le cercle vicieux de la rentabilité à tout va alors que l'argent est bien présent dans nos centres constitutifs !!!

Les chiffres officiels avancent que plus de 40% d'agents ACB quittent les centres. Dans quelques années, en l'absence d'équipes stables, les centres seront en difficultés pour accueillir les apprenants. Des formateurs nous quittent pour obtenir un CDI dans le privé et obtenir de meilleures rémunérations. Des collègues sont devenus directeurs de LEGTA, pas forcément par vocation mais il fallait quitter au plus vite ce système de formation adulte et apprentissage pour être reconnu et avoir une progression de carrière. Eux-mêmes (maintenant en sécurité d'emploi) doivent à présent faire appliquer à des collègues des procédures allant souvent à l'encontre de leurs idées et de leurs engagements et souvent en l'absence de textes précis.

Les responsables de centres CFA, UFA , CFPPA (Contractuels en contrat de 3 ans ou titulaires) ont peu de pouvoir de décision mais de grandes responsabilités et ne sont guère mieux rémunérés qu'un enseignant effectuant des heures supplémentaires .

Quel a été le projet porté par notre Ministère dans le cadre de la loi choisir son avenir professionnel ? Le Ministère ne s'est pas orienté vers la privatisation totale du système (apprentissage et adulte). Il ne peut maintenant se dédouaner de la configuration actuelle et du devenir des personnels ! La Loi a introduit une concurrence, une facilité pour l'ouverture de centres de formations dans le privé. Nos CFA et CFPPA publics sont des centres constitutifs des EPLEFPA, Etablissements Publics, et sont financés par France Compétences. Les fonds versés par France Compétences sont de l'argent public issu des contributions obligatoires (des taxes et impôts versés par les entreprises). Les CFA UFA et CFPPA sont bien des centres de formation avec une mission de service public. Ces agents sont de droit public d'ailleurs le responsable de centre UFA CFA CFPPA est bien un agent contractuel état ou titulaire du Ministère de l'Agriculture.

Une situation qui est devenue assez dramatique pour les agents, que laisse « pourrir » notre Ministère de l'Agriculture. Il ne s'agit pas ici de participer à un quelconque CFA CFPPA bashing mais de réveiller nos politiques pour lutter contre le pessimisme ambiant.

Cette situation est aussi liée à des choix politiques, assumés depuis plus de 30 ans et encore plus depuis la nouvelle réforme. L'obsession perpétuelle des finances a mené les centres vers une vision exclusive de la rentabilité et donc à une logique de l'entreprise privée.

La liste serait trop longue pour évoquer toutes les raisons qui ont conduit les conditions de travail dans cette impasse. Retenons que le curseur de la rentabilité prime sur le curseur éducatif alors que les apprenants ont de grandes difficultés et un besoin d'encadrement particulier notamment avec la présence des AESH.

Aujourd'hui, ce sont plus de 5500 agents ACB non titulaires qui attendent des avancées depuis plus de 40 ans ! L'action de grève menée par toutes les OS est bien une alerte pour notre nouveau Ministre de l'Agriculture.

Les négociations d'aujourd'hui sont les enjeux de demain.; il reviendra sûrement aux organisations syndicales nationales mais aux élus des CA de faire valider des évolutions pour les agents ACB.

D.FLEURY

Secrétaire Général du SEA UNSA